



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 30 janvier 2020**

RAPPORT N° 36/2019 AU CONSEIL COMMUNAL

**Réaménagement de la Place du Marché : Demande de
crédit pour financer les études du projet lauréat
« D'Amour et d'Eau fraîche »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission chargée d'étudier le préavis no 36/2019, du 25 novembre 2019, concernant «Réaménagement de la Place du Marché : Demande de crédit pour financer les études du projet lauréat, "D'Amour et d'Eau fraîche"», s'est réunie le lundi 16 décembre 2019 à 18h30 à l'Hôtel de Ville. Elle était composée des personnes suivantes :

M.	Patrick Bertschy	PLR	
M.	Antoine Dormond	Vert	
Mme.	Caroline Gigon	PS	
M.	Alain Gonthier	DA	
Mme.	Gabriela Kämpf	DA	
M.	Vittorio Marinelli	PLR	
M.	Roger Pieren	VL	
M.	Martino Rizzello	PDC	
M.	Yvan Schneider	PS	
Mme.	Anne-Francine Simonin	VL	
M.	Bastien Schobinger	UDC	Président rapporteur

La Municipalité de Vevey était représentée par Monsieur Jérôme Christen. Il était accompagné de :

- M. Julien Cainne, Chef de Service Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable (DU)
- M. Boris Abbet, Responsable aménagements urbains à la DU

En plus de la Municipalité et de ses Services, les mandataires étaient également présents avec :

- Mme Cristina Woods du Bureau VW architectures
- M. Craig Verzone du Bureau VW architectures
- Mme Ciotti Nathalie du bureau AF Toscano SA (mobilité)
- M. Grégoire Monnard du bureau MCR & Associés (ingénieur)

Position de la Municipalité

Monsieur Jérôme Christen a exposé la position de la Municipalité sur le sujet en explicitant les points suivants :

- L'essentiel de ce préavis vise à poursuivre les études pour passer d'un avant-projet à un projet d'exécution afin de redonner son lustre à la Place du Marché.
- Outre les études habituelles pour ce genre de projet, ce préavis prévoit des démarches participatives afin de régler les aspects suivants : mobilité et coordinations entre les utilisateurs, mobilier et éclairage et relation avec les marchands et commerçants.
- La communication est aussi un point important du préavis afin que les habitants puissent s'approprier le projet.

Discussion avec les mandataires

Un mandataire a fait une présentation ainsi qu'un historique de l'avant-projet tel qu'il est ressorti du mandat d'étude parallèle (MEP) avec comme volonté sur le réaménagement de la Place du Marché de :

- Révéler le centre de la Place du Marché et dynamiser ses franges.
- Encourager les dynamiques traversantes.
- Favoriser l'accès au lac.
- Conférer un aspect multifonctionnel à la Place du Marché.

Pour être plus précis, l'avant-projet prévoit

- Un parking de 200 places et 12 places handicapées sur la frange ouest de la place.
- Un espace pour la mobilité douce au sud et à l'est de la place.
- Une liaison forte entre le Bois d'Amour et la Grenette
- Ajout d'un mail d'arbres de taille analogue à ceux existant sur la frange est de la place et une végétalisation plus aléatoire et florissante sur la frange ouest. En tout, 60 arbres supplémentaires sont prévus.
- La création de « salons urbains » sur les franges de la place afin de casser les pentes
- Une plage en sable ainsi qu'un accès au lac plus important.



Figure 1 : Illustration de la plage et des "salons urbains"

Source : <https://laplacedumarche.ch/avant-projets-place-du-marche/>

Les études sur la mobilité porteront entre autres sur les circulations des vélos et l'intégration des personnes à mobilité réduite. Les accès voitures, tel qu'ils ont été définis dans le cahier des charges du MEP sont une contrainte (circulation sur le quai Perdonnet et la Rue de Lausanne).

Il est prévu de faire des simulations pour tout ce qui traite de l'éclairage.

L'ouverture d'une zone de baignade au bas de la Place du Marché est en cours de négociation avec la CGN. Si c'est possible, il est demandé au mandataire de prévoir des douches et des espaces pour se changer.

La création de « salons urbains » est faite pour casser les pentes de la place comme le montre l'image du bas de la figure 1. Ils seront complétés par du mobilier urbain et éviteront de construire des structures pour les terrasses.

La partie génie-civil étudiera, entre autres, l'état et la position des canalisations d'eaux usées principalement le réseau entre les bâtiments privés et les collecteurs principaux. Il en va de même pour le réseau des eaux claires qui pourrait servir à irriguer les arbres. En outre, le déplacement des bornes électriques pour le marché est dans leur cahier des charges.

Le projet prévoit l'utilisation de sable stabilisé sur certaines zones. Il est demandé d'en limiter l'usage pour des questions de confort et d'entretien.

Le recours au prototypage est quelque chose de connu des mandataires. C'est une manière de tester tout ce qui sera mis en place et permet aux gens d'être impliqués dans le projet.

Les honoraires sont calculés en fonction du prix final de l'ouvrage et sont conforme à la norme SIA

Le chantier est prévu en 24 mois afin de laisser des zones libres et effectuer les travaux par étapes.

Discussions point par point

Le réaménagement de la Place du Marché ne traite que de la surface et pas des bâtiments existants (kiosque du Bois d'Amour et Babette).

L'harmonisation des kiosques, le traitement de ces bâtiments, le prix des terrasses, etc... feront l'objet de préavis séparés.

En plus des remarques formulées par le collège d'experts, la commission souhaite que les points suivants soient également réglés.

- De revoir la largeur des allées de circulation du parking ainsi que le fléchage.
- De trouver des solutions à la location de pédalos.
- De trouver des solutions pour le garage, au droit de la rue du Torrent et plus généralement pour les commerces autour de la place (terrasses...).
- D'étudier une arborisation supplémentaire sans toucher aux cahiers des charges du MEP.

- De penser les aménagements (sols, assises, éclairage, clarté des circulations) pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées selon les recommandations en vigueur (hauteur, profondeur des assises, accoudoirs).
- De déplacer la plaque commémorative de la FEVI.
- De prendre en compte les éventuels itinéraires scolaires.

Lors de la commission, il a été précisé que le cahier des charges du MEP mentionnait de laisser la partie centrale de la place libre pour accueillir le marché, le cirque Knie, la fête des écoles, la fête de la Saint Martin et la fête des Vignerons. Des commissaires ont alors précisé que le marché tout comme la Saint-Martin peuvent se faire sous les arbres, que la fête des Vignerons sera peut-être prévue autrement dans 20 ans et qu'en tout cas sa fréquence permet la plantation d'arbres (pour peu qu'ils soient replantés après). Reste la question du cirque Knie: il a été demandé à la municipalité de renseigner le conseil sur les éléments qui la lient au cirque (convention, durée, conditions).

Former des groupes de travail avant la phase d'exécution du réaménagement de la Place du Marché, est un enjeu important de ce projet. Pour ce faire, des groupes de travail limités et thématiques seront créés pour traiter des aspects particuliers du projet. Ces aspects sont le phasage des travaux, les impacts sur le commerce, la mobilité (personne à mobilité réduite...). En revanche pour ce qui est du mobilier, de l'éclairage et des aspects plus généraux du projet, des groupes de travail plus importants seront faits avec la population.

Il est demandé qu'un véritable dialogue, surtout avec les commerçants, soit instauré. Il en va de même pour les associations représentant les personnes à mobilité réduite ainsi que le Veveysans.

Le but du prototypage est d'intégrer et impliquer la population à l'étude du projet, et permet de valider certains éléments. C'est une forme de démocratie participative. Pour ce faire, il est prévu de prototyper les éléments suivants :

- Plantation : 10 arbres en pots, 50 arbustes et massifs floraux pour un montant de CHF 100'000.--.
- Mobilier urbain : « salons urbain », banc, plateforme pour un montant de CHF 50'000.--.
- Revêtements de sol : 3x 80 m² de revêtements pour un montant de CHF 30'400.--.

Il est précisé, que tout ce qui pourra être réutilisé dans le projet final le sera ou sinon dans d'autres aménagements de la commune.

Une partie de la commission doute de la pertinence de certains prototypages notamment les revêtements de sol car beaucoup de choses existent déjà ailleurs ainsi que des arbres en pot qui ne risquent pas de tenir le coup et devront être plantés ailleurs. Concernant les doutes de la commission sur le prototypage du mobilier, il est répondu que cette alternative permet une maîtrise des coûts et la construction du mobilier par des artisans de la région. De plus, les critères de validation ou non d'un prototypage restent encore flous. Dans la discussion, il ressort qu'aucune place n'est pareille, et que s'il est évidemment nécessaire d'étudier ce qui s'est fait ailleurs, le prototypage permet de voir quelle est la meilleure solution pour les usages particuliers et les habitudes des habitants de Vevey. Par ailleurs, il est prévu de poser en pot les arbres qui seront plantés ensuite au même endroit et de les laisser grandir un peu, le temps de l'étude. La commission ne pose pas d'amendement sur le sujet.

Le poste communication se compose des éléments suivants

- Modification et reprise des éléments de communication existants pour un montant de CHF 17'250.--.
- Site internet et actions de fond pour un montant de CHF 17'650.--.
- Numéro spécial en partenariat avec un journal local, pouvant être utilisé dans la durée comme moyen d'information sur le projet pour un montant de CHF 25'000.--.

Aux doutes de certains membres de la commission, il est répondu que la communication est un enjeu essentiel du projet afin d'expliquer la situation à tout le monde avant et pendant la réalisation du projet. Notamment pendant les 24 mois que durera le chantier.

La question du coût final du réaménagement de la Place du Marché est posée et certain commissaires demandent que l'on ne dépasse pas les CHF 12'000'000.-- prévus. Il est répondu que le coût final n'est pas encore connu précisément mais que le crédit d'ouvrage qui verra la concrétisation de ce projet, sera soumissions rentrées.

Remarques

Une partie de la commission souhaite maintenir les 312 places de stationnement actuelles tant que le parking derrière la gare n'est pas ouvert au public, quel que soit l'avancement du projet.

La Commission des finances a examiné l'aspect financier du préavis 36/2019 et s'est déterminée défavorablement, par 6 voix contre 5 et 1 abstention, quant à ses conclusions.

Conclusions

En conclusion, c'est par 7 voix pour, 1 contre et 3 abstention que la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis no 36/2019, du 25 novembre 2019, concernant la demande de crédit pour financer les études du projet final du réaménagement de la Place du Marché
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. de valider les différentes prestations destinées à financer et poursuivre les études de l'avant-projet lauréat du concours organisé en 2017 dans le cadre du mandat d'études parallèles pour la réalisation du réaménagement de la Place du Marché ;
2. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF TTC 1'245'000.- pour financer ces études ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan "Dépenses d'investissements" ;
4. d'amortir le crédit demandé par un amortissement annuel de CHF 124'500.- pendant 10 ans.

Au nom de la commission
Le rapporteur



Vevey, le 14 janvier 2020

Bastien Schobinger